

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU C.C.A.S

Jeudi 7 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 7 décembre à dix-sept heures, le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MUSIAL, en suite d'une convocation en date du 1^{er} décembre 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure du C.C.A.S. le 1^{er} décembre 2023.

Etaient présents : Christian MUSIAL Président, Marie-Louise BOUSSEMART, Daniel GOUBEL, Christophe HUON, Maryline PRZYBYZEWSKI, Maryse COLLET, Jacqueline DOHET, Lucette GRANDIN, Anne-Marie GROUST, Sylvia LEMAIRE, Christiane PHILIPPE, Gervais VALLIN.

Etaient excusés :

Sandrine CHEVALIER Vice-Présidente donne pouvoir à Christian MUSIAL

Françoise MORELLE donne pouvoir à Daniel GOUBEL

Julien TAVERNIER donne pouvoir à Maryline PRZYBYZEWSKI

David MORGANO

Micheline ADAMKIEWICZ donne pouvoir à Maryse COLLET

Secrétaire de séance : Philippe FROGET, Directeur du C.C.A.S.

Monsieur Christian MUSIAL, Président ouvre la séance.

Le Conseil d'administration,
à l'unanimité des membres présents :

- Adopte le compte-rendu de la réunion du 25 septembre 2023.
- Adopte les décisions prises par délégation, des contrats et des conventions dans le cadre de l'article R123-21 du Code de la Famille et de l'Aide Sociale.
- Adopte le compte-rendu des domiciliations.
- Conventionne avec l'Association PACTE 62, afin de faire bénéficier les familles Leforestoises en 2023, de l'épicerie sociale et solidaire sise à Hénin-Beaumont. S'engage à verser une subvention fixe de 12,50€ euros par mois et par famille

- Attribue en 2024 les aides facultatives suivantes :
-

CHEQUES D'ACCOMPAGNEMENT SAISONNIER :

<i>Reste à vivre</i>	<i>Fréquence Période</i>	<i>Montant/Forfait</i>
Reste à vivre	1 fois/trimestre Mars, Juin, Septembre, Décembre	1 à 2 personnes : 35€
		3 à 4 personnes : 40€ + de 5 personnes : 45€
		Bons d'achat de 5€ 1 aide par foyer

- Approuve le versement d'une subvention d'équilibre de fonctionnement d'un montant de 82 000€ à la Résidence Autonomie Léon Blum.
- Approuve le versement d'une subvention d'équilibre d'investissement d'un montant de 30 000€ à la Résidence Autonomie Léon Blum.
- Adopte les mouvements de crédits repris ci-dessous pour le Centre Communal d'Action Sociale :

Dépenses de fonctionnement			12 100.00€
Chapitre	012	Charges de personnel et frais assimilés	10 000.00€
Article	64111	Rémunération principale	10 000.00€
Chapitre	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 100.00€
Article	6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	2 100.00€
Recettes de fonctionnement			12 100.00€
Chapitre	75	Autres produits de gestion courante	12 100.00€
Article	75888	Autres	12 100.00€
Dépenses d'investissement			2 100.00€
Chapitre	204	Subventions d'équipement versées	30 000.00€
Article	204182	Bâtiments et installations	30 000.00€
Chapitre	21	Immobilisations corporelles	-27 900.00€
Article	2188	Autres immobilisations corporelles	- 27 900.00€
Recettes d'investissement			2 100.00€
Chapitre	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 100.00€
Article	281318	Autres bâtiments publics	2 100.00€

- Adopte les mouvements de crédits repris ci-dessous pour la Résidence Autonomie Léon Blum :

Dépenses de fonctionnement			0.00€
Recettes de fonctionnement			0.00€
Dépenses d'investissement			30 000.00€
Chapitre	21	Immobilisations corporelles	30 000.00€
Article	21311	Bâtiments publics	30 000.00€
Recettes d'investissement			30 000.00€
Chapitre	13	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000.00€

Le Président,

Christian MUSIAL

Le Secrétaire,

Philippe FROGET

